

Recommandations pour une flexibilité accrue dans l'utilisation de Fairtrade Premium en période de COVID -19

Compte tenu de la situation actuelle de pandémie de COVID-19, Fairtrade International a récemment publié une note d'interprétation pour accroître la flexibilité dans l'utilisation de la prime Fairtrade en raison de circonstances critiques en cette période difficile. Vous pouvez vous référer aux documents [ici](#) pour référence et détails sur la façon de procéder.

Nous vous encourageons à considérer ce document complémentaire en tant que guide pour les meilleures pratiques lorsque vous analysez vos options d'utilisation de la Prime Fairtrade.

1. General (pour tou.te.s) :

- 1.1 Planifiez le plus long terme lorsque cela est possible plutôt que de dépenser toute la Prime disponible en une seule fois. Bien que les besoins immédiats soient importants, n'oubliez pas de les équilibrer avec ces à moyen et long terme qui pourraient survenir dans quelques mois, lorsque les marchés commenceront à refléter l'impact de la pandémie sur l'économie mondiale.
- 1.2 Analysez la façon dont tout changement dans l'utilisation de la Prime Fairtrade pourrait compromettre les projets en cours ou compromettre le financement des projets critiques pour la communauté. Équilibrez l'importance de poursuivre ces projets avec les besoins urgents des membres et des travailleurs.euse.s pendant la pandémie.
- 1.3 S'il y a des fonds engagés à d'autres fins, ou peut-être qui servent de garantie pour d'autres projets où les donateurs sont impliqués, vérifiez avec eux si les fonds peuvent être utilisés pour besoins immédiats sans compromettre les engagements importants pour la communauté. Assurez-vous que ces changements sont clairement communiqués aux parties prenantes concernées et aux donateurs.
- 1.4 Tout en révisant les besoins à court / moyen et long terme, tenez compte du contexte et de la démographie locale. Le résultat de cette révision peut entraîner le besoin de créer des réserves à plus long terme pour soutenir les groupes les plus vulnérables, en particulier les personnes souffrant de problèmes de santé et les personnes âgées ou d'assurer la sécurité alimentaire des producteur.rice.s / travailleur.euse.s qui perdent temporairement des revenus / emplois pour des raisons de santé ou de crise économique. Tenez également compte des effets négatifs à court terme tels qu'une augmentation des coûts de production et un manque de capacité médicale et de soins aux patients. La Prime a une capacité limitée pour atténuer ces effets, donc il est important de gérer les attentes sur ce qui peut être réalisé.
- 1.5 Lors de l'évaluation des investissements pour éviter la propagation du virus et atténuer l'impact sur les travailleur.euse.s, leurs familles et les communautés, pensez aux façons de sensibiliser et de faciliter les mesures sanitaires, à maintenir une distance sociale, etc.
- 1.6 Si vous choisissez d'investir l'argent de la Prime pour acheter des équipements de santé et de sécurité, tenez compte des besoins urgents tels que l'équipement de protection individuelle (EPI), tels que masques et gants ou tout produit d'hygiène nécessaire pour le personnel / les membres de la famille. Rassurez-vous de bien les éduquer à l'utilisation de ces équipements et/ou produits ainsi que de les instruire à suivre toutes les réglementations en matière de santé et de sécurité et les précautions



FAIRTRADE
INTERNATIONAL

nécessaires. Veuillez vérifier les mesures préventives de votre ministère de la santé local et les [recommandations de l'OMS](#)

- 1.7 Tenez compte des recommandations et des conseils du Réseau de Producteurs Fairtrade sur l'utilisation de la Prime au niveau local, étant donné que celui-ci peut partager des expériences et bonnes pratiques d'autres organisations de la région.
- 1.8 Documentez clairement le processus de prise de décision afin que tout ajustement de l'utilisation de la Prime soit inclusif, transparent et responsable. S'il n'est pas possible de se réunir physiquement, documentez le processus de prise de décision à travers d'e-mails et d'autres types de documentation électronique (par exemple, les messages WhatsApp) et archivez-les. N'oubliez pas que tout changement dans l'utilisation de la Prime doit être justifié et limité aux investissements nécessaires pour faire face à la crise résultant de la pandémie de COVID-19. La documentation et justification de la décision doivent être présentées pour l'examen rétroactif lors de la prochaine Assemblée générale.
- 1.9 Dans la mesure du possible, communiquez, interagissez et coopérez avec d'autres producteur.rice.s certifié.e.s de votre région. Partagez vos idées et unissez vos forces pour un impact maximal de l'utilisation de la Prime.

2. Comités de primes Fairtrade au sein des Organisations dépendant d'une Main d'Œuvre Salariée :

- 2.1 Évaluez prudemment la façon dont la situation pandémique affecte les travailleur.euse.s et leurs familles, et planifiez avec l'entreprise comment ajuster au mieux le plan d'utilisation Premium. Veillez à ce que tou.te.s les travailleur.euse.s en bénéficient de la même manière (c'est-à-dire tou.te.s les travailleur.euse.s, y compris les travailleur.euse.s migrant.e.s, temporaires, saisonniers, sous-traité.e.s et permanent.e.s). Un exemple d'investissement de la Prime est le revenu garanti pour celles et ceux qui ont été licencié.e.s ou qui sont incapables de travailler pour des raisons de santé liées au COVID-19.

3. Organisations de Petits Producteurs et structures de Production Contractuelle :

- 3.1 Même si les réunions et les assemblées ne sont pas possibles, faites un effort documenté pour impliquer le Conseil d'Administration de l'Organisation dans votre processus de prise de décision sur les ajustements dans l'utilisation de la Prime.
- 3.2 Pour les organisations qui perdent des ventes ou des revenus considérables en raison de la volatilité de prix, envisagez la distribution de primes aux membres pour obtenir un revenu de base, ou la création d'un fonds d'urgence que les membres peuvent emprunter à faible taux d'intérêt en cas de besoin.
- 3.3 Si nécessaire, la Prime peut être utilisée pour embaucher des travailleur.euse.s pour remplacer / aider les personnes âgées ou vulnérables sur le plan de la santé, tout en garantissant à ceux-ci une source de revenu et une compensation financière.